

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



# *46° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY*

**22 – 23 Novembre 2024**

**COUPE de FRANCE des RALLYES 2025  
(coefficient2)**

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2024  
Challenge A.S.A. ONDAINE 2024

## **REGLEMENT**

**A.S.A. ONDAINE**

**BP 135**

**42704 FIRMINY Cedex**

**Tél : 04.77.51.27.80**

**Portable : 06 44 23 31 62**

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mardi 01 octobre 2024
Ouverture des engagements	Mardi 01 octobre 2024
Clôture des engagements	Lundi 11 novembre 2024
Dates et heures des reconnaissances	Les 16 et 17 novembre 2024, de 9h00 à 18h00
Parution et distribution du road-book	Distribution au départ de l'ES 1 les jours des reconnaissances si demande écrite de l'équipage sur son bulletin d'engagement ou téléchargeable sur le site <a href="http://www.asaondaine.fr">www.asaondaine.fr</a>
Vérifications administratives	Vendredi 22 novembre 2024, de 17h00 à 21h00 Lieu : Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Vérifications techniques	Vendredi 22 novembre 2024, de 17h15 à 21h15 Lieu : GARAGE Luzy, rue michel rondet, Firminy
Heure de mise en place parc de départ	Vendredi 22 novembre 2024 à 16h00 Lieu : parking de la gare , Firminy
1° Réunion du collège des com. sportifs	Vendredi 22 novembre 2024, 20h00, Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Affichage officiel	Podium, parking de la gare, Firminy
Publication équipages admis au départ	Vendredi 22 septembre 2024, 22h30, Podium
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 22 septembre 2024, 22h30, Podium
Départ du rallye	Samedi 23 novembre 2024 à 08h00 Pour information: 1 <sup>er</sup> VHC - Départ 08h00
Arrivée du rallye	Samedi 23 novembre 2024 à partir de 19h46 pour le 1er VHC
Vérifications finales	Samedi 23 novembre 2024, Garage POSTAL, Unieux Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Au podium, au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 23 novembre 2024 à l'issue de l'épreuve sur le podium, parking de la gare, Firminy

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise **les 22 et 23 novembre 2024** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

### **46<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY**

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu **le permis d'Organisation N° 629** en date du **04/10/2024** de la **F.F.SA** délivré par la **Ligue du Sport Automobile d'Auvergne**

#### **Comité d'Organisation ASA ONDAINE**

---

**Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Charles BOURDON, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA**

Secrétariat du Rallye :

**De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 21 novembre 2024**

**ASA ONDAINE - B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex**

**Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62**

**[www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr) / [contact@asaondaine.fr](mailto:contact@asaondaine.fr)**

**Le vendredi 22 et samedi 23 novembre 2024**

**Maison pour Tous- Place de l'Abattoir 42700 FIRMINY tél.07 67 96 64 46**

***Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr)***

#### **Organisateur Administratif et technique**

---

Organisateur Administratif et Technique :

Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex

*Président : Pascal PERONNET*

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :

Présidente	Nicole FOREST	Lic ASS 201
Membre	Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Membre	Georges BEAL	Lic 2910

Directeurs de course :

Directeur de Course Général PC	Christophe ARSAC	Lic 3591
Directeurs de Course adjoints	Louis René VERLINE	Lic 21427
	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic 22005
Directeur de course VHRS/VMRS	Sullivan CAETANO	Lic. 232714

Adjoints à la Direction de Course délégués:

Voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 20303
Voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Délégués ES	M. Pascal LAFOND	Lic. 227446
	M. François BUISSON	Lic. 162483
	M. Pascal MAGNE	Lic. 43098
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaire Technique Responsable VHC	Hervé CANTAT	Lic. 207953
Commissaire Technique	Dominique MONNIER	Lic. 55260
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
Commissaire Technique	André BOIVIN	Lic. 3572
Médecin Chef	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic. 56475
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Yvette CECILLON	Lic. 11374
	M. Michel JUILLARD	Lic. 12787
Relations avec la Presse	Philippe LAFONT	
Responsable du chronométrage	Annie PISTON	Lic. 3790
Informatique - Classements	LC Chrono	
Speaker	Henri BRUYERE	

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 46° Rallye Régional des NOIX de FIRMINY compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2025 Coef. 2,  
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024  
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2024.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter **EXCLUSIVEMENT** sur le site internet de l'ASA :

**[www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr)**

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**le 22 novembre 2024 de 17h00 à 21h00  
pour les vérifications administratives :**

**MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.**

**Une zone de déchargement est prévue au 21 rue de l'ondaine devant l'usine DOFIN  
( à 100M du Garage Luzy)**

**le 22 novembre 2024 de 17h15 à 21h30 pour les Vérifications Techniques :**

**Garage LUZY – Les PLATANES – ZI du Bas Mas – 20 Rue Michel Rondet  
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn  
(itinéraire remis à la sortie des vérifs techniques).**

Les vérifications finales seront effectuées le 23 novembre 2024 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX**  
**Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout équipage désirant participer au 46° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie, accompagnée des droits d'engagement,

avant le lundi 11 novembre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante

**Nicolas Mounier -ASA ONDAINE**  
**9 rue du four à chaux 42510 BALBIGNY**

**3.1.10.P.** Le nombre des engagés est fixé à **115** voitures maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **150 voitures pour les 4 rallyes.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €**
- **Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 310 euros**
- **Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 330 euros**

**NOUVEAU :** Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2024, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- au(x) candidat(x) dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse [contact@asaondaine.fr](mailto:contact@asaondaine.fr)

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

### 3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaires et ordre de départ du rallye vendredi 22 novembre 2024 à 22h30.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.2P. PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le Parc d'Assistance situé dans le secteur Gampille Zone Industrielle du Parc et Allée Isidoro Calandra a FRAISSES 42490

Latitude : 45.391586 | Longitude : 4.272806  
ou **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque zone d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

## ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 5.2P

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 46° Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 144,600 kms.  
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.  
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

**Laborie ( Chambles )-Miribel (Périgueux)** ES 1 – 3 – 5 = 8,3 km x 3 = 24,9 km

**Malasset ( Périgueux )-Saint Maurice en Gourgois** ES 2 – 4 – 6 = 5 km x 3 = 15,0 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.5P.

Les reconnaissances, limitées à 3 passages maximum, seront autorisées les 16 et 17 novembre 2024 de 9h00 à 18h00

**obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.**

Le road-book est à télécharger sur le site [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr) ou sera distribué au départ de l'ES 1 les jours de reconnaissances si une demande écrite a été transmise par l'équipage sur son bulletin d'engagement.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

**7.5 .17.3.** Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

#### 7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

<b>Classement Scratch</b>	<b>Prix</b>
Premier	340 €
Deuxième	230 €
Troisième	180 €

<b>Classement Classes</b>	<b>de 1 à 4</b>	<b>de 5 à 10</b>	<b>de 11 à 15</b>	<b>+ de 15</b>
Premier	160 €	290 €	300 €	320 €
Deuxième		120 €	130 €	160 €
Troisième			100 €	130 €
Quatrième				100 €

<b>Classement Féminin</b>	<b>Prix</b>
1ère Féminine	200 €
2 <sup>ème</sup> Féminine	140 €

Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 23 novembre 2024 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye.**

**Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site  
[www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr)**

**La remise des prix se déroulera le samedi 23 novembre 2024 à l'issue du rallye**

**PODIUM D'ARRIVEE  
Parking de la Gare - 42700 FIRMINY**